

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Page \_\_\_\_\_

Le quinze octobre deux mille vingt à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Salle des fêtes (petite salle), sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire,  
Date de convocation et d'affichage : 5 octobre 2020

## Etaient présents / absents :

<i>Liste des élus</i>	<i>Présent(e)</i>	<i>Absent(e) + pouvoir</i>
Le Maire : ZALESNY Jean-François	xx	
Les Adjoints : FUMALLE Christiane	xx	
PASQUEREAU Alain	xx	
TALINEAU Marie-Claude	xx	
GAUDIN Joël	xx	
HEROUIN Agnès	xx	
Les Conseillers délégués : PIPELIER Nicole	xx	
TARDIEU Magaly	xx	
VEILLARD Anthony	xx	
Les Conseillers municipaux :		
DELHOMMEAU Marina	xx	
DESBROSSES Didier	xx	
ESNAULT Madeleine	xx	
FERRANT Patrick	xx	
GUILBERT-ROED Yves		Absent excusé
JOUARE Virginie		Absente, pouvoir M ESNAULT
LEDUC Guillaume	xx	
LE MOAL Céline	xx	
LE SCORNET Cyril		Absent
DE PANAFIEU Arnaud	xx	
PELTIER Thierry		Absent excusé
POUSSIN Virginie		Absente, pouvoir N PIPELIER
PROVOST Alexandre	xx	
ROINET Alexa		Absente, pouvoir A PASQUEREAU

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale.  
M. Guillaume LEDUC a été élu(e) secrétaire de séance.

## **Ordre du jour :**

### **Hors séance conseil municipal**

- 18h30 – Présentation de la Fleuriste (rdv au magasin)
- 19h30 – Intervention de M. BERNASCONI - dossier Les Cordeliers
- 20h30 – Intervention M. CHATILLON (Académie musicale de Liesse) & Mme COTINAT (Centre Médico-social Basile Moreau) – dossier Habitat Inclusif

### **Séance conseil municipal**

21h30 – séance du conseil municipal.

- Approbation du compte rendu de la séance du 17 septembre 2020
- Vote des tarifs 2021
- Aliénation maison 19 rue Abbé Louis Chevallier
- ~~Echange Garages AL 178 – AO20~~
- Subvention exceptionnelle « Notre histoire en lumière »
- Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe : Groupement de commandes EPI
- Conseil de Surveillance : désignation du représentant
- Frais de fonctionnement 2019 2020 Ecole Privée St Jean – St Joseph
- Avis du Conseil Municipal :
  - Installations classées pour la protection de l'environnement relatif à l'extension d'un élevage de vaches laitières
  - Projet de règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) sur le périmètre du SPC Maine Loire Aval
- Conservation des élévations du chœur de l'église :



# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

- Travaux : avenant 1
- Maîtrise d'œuvre : avenant 1
- Décision modificative n°5
- Espace des Rivauderies : souscription d'un emprunt
- Délibérations diverses
  - Désignation d'un correspondant défense
  - Prise en charge de la Taxe Foncière de l'Académie Musicale de Liesse
  - Gratification d'un stagiaire
- Questions et informations diverses
  - Bilan 2019 collecte du verre
  - Echange Garages AL 178-AO020

## Hors séance de conseil municipal

### 18h30 – **Présentation de la Fleuriste** (rendez-vous au magasin)

Les élus visitent le local commercial réhabilité pour partie par les agents techniques et par des artisans pour la somme de 35 000 € (ancienne boulangerie MANSO). Mme Emilie LEGEAY ouvrira son commerce « la petite fleur » le 20 octobre 2020.

### 19h30 – **Intervention de M. BERNASCONI - dossier Les Cordeliers**

M. BERNASCONI (Sarthe habitat) accompagné de Mme ORY (architecte – Agence Pharo) présentent le projet des 16 logements au Cordeliers comprenant : 2 logements T4, 10 logements T3 et 6 logements T2.

La présentation du projet aux riverains est envisagée début 2021.

Ce programme devrait être livré début 2024.

### 20h30 – **Intervention M. CHATILLON (Académie musicale de Liesse) , Mme COTINAT et M. MOREL (Centre Médico-social Basile Moreau) – dossier Habitat Inclusif.**

Ils présentent le dossier de l'Habitat Inclusif (cf conseil municipal de septembre 2020).

M. CHATILLON informe que le projet d'implantation à Précigné sera entériné au printemps 2021 par l'Académie Musicale. A cette date, l'Académie Musicale détiendra toutes les informations sur les co-financeurs et déterminera si le projet est réalisable.

## Séance de conseil municipal

21h30 – séance du conseil municipal.

### I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### II. VOTE DES TARIFS 2021

C FUMALLE, Adjointe, suite à la commission des finances du 9 octobre 2020, présente les tarifs municipaux 2021 (voir ci-dessous). Les tarifs 2020 seront maintenus pour l'année 2021 hormis pour les photocopies et les droits de place :

- Budget commune :

2020-081



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

<b>DROITS PLACE</b>		dcm 2020-081	
marché samedi matin		gratuit	maintien tarif 2018
vente outillage et marchands ambulants (en dehors du marché du samedi matin)			
	confiserie	gratuit	
	stand pêche à la ligne	gratuit	
	stand manège enfants	gratuit	+ eau +électricité
	stand auto-skooter	gratuit	+ eau +électricité
	stand de tir	gratuit	
	véhicule vente d'outillage	86,00 €	
	cirque	86,00 €	+ eau +électricité
	marchands ambulants	60,00 €	par an
<b>PHOTOCOPIES</b>		dcm 2020-081	
<b>Particuliers, Artisans et Commerçants</b>			
FORMAT A4			
	noir et blanc	0,30 €	
	couleur		
	papier couleur		
FORMAT A3			
	noir et blanc		
	couleur		
	papier couleur		
<b>Associations</b>			
FORMAT A4			
	noir et blanc (jusqu'à 20 copies)	0,15 €	
	noir et blanc (21 copies et +)	0,10 €	
	couleur	0,30 €	
	papier couleur (jusqu'à 20 copies)	0,30 €	
	papier couleur (21 copies et +)	0,20 €	
FORMAT A3			
	noir et blanc (jusqu'à 20 copies)	0,30 €	
	noir et blanc (21 copies et +)	0,20 €	
	couleur	0,60 €	
	papier couleur (jusqu'à 20 copies)	0,60 €	
	papier couleur (+21 copies)	0,40 €	
<b>LIVRES</b>		dcm 2020-081	
"PRÉCIGNÉ TOUTE UNE HISTOIRE"		10,00 €	maintien tarif 2018
<b>PISCINE</b>		dcm 2020-081	
<b>ABONNEMENTS BAINS</b>			
<b>enfants</b>			les bains non utilisés sur l'année N seront utilisables en juin de l'année N+1
	10 bains	16,60 €	
	20 bains	28,80 €	
	30 bains	36,30 €	
<b>adultes</b>			
	10 bains	0,00 €	
	20 bains	55,00 €	
	30 bains	69,00 €	
<b>ENTRÉES BAINS</b>			
	adulte avec bain	3,90 €	
	enfant avec bain (-16 ans)	2,20 €	
	groupe (enfant dans un groupe avec responsable)	1,40 €	
<b>ENTRÉES SANS BAINS</b>			
	adulte sans bain	1,40 €	
	adulte acc 1 pers avec handicap	gratuit	
	adulte acc 1 enf de -6ans	gratuit	
<b>SALLE SPORTS - régie</b>		dcm 2020-081	
	carte magnétique	0,00 €	
	horaire de l'éclairage (par 24 unités)	4,80 €	
<b>LOC SALLE DE SPORTS</b>		dcm 2020-081	
	associations et CE hors commune	420,00 €	par jour

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

<b>CONCESSIONS</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
<b>concession simple - adulte (2,40m x 1,20m)</b>			<b>maintien tarif 2018</b>
	30 ans	100,00 €	
	50 ans	200,00 €	
<b>concession simple - enfant (1,40m x 1m)</b>			
	30 ans	50,00 €	
	50 ans	100,00 €	
<b>concession double - adulte (2,40 m x 2,40 m)</b>			
	30 ans	200,00 €	
	50 ans	400,00 €	
<b>columbarium</b>			
	30 ans	780,00 €	
<b>reverserment du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS</b>			
<b>travaux dans le cimetière :</b>			<b>maintien tarif 2018</b>
- vente de caveaux réformés			
	1 case	500,00 €	
	2 cases	800,00 €	
	3 cases	1 070,00 €	
- taxe inhumation		50,00 €	
- dépôt d'urne dans le columbarium ou scellement sur un monument funéraire		50,00 €	
- dépose d'un corps au caveau provisoire (forfait 7 jours par personne) et par jour supplémentaire		29,00 € 5,00 €	
- location d'un espace sur le lutrin du jardin du souvenir (15 ans)		50,00 €	
<b>reverserment du tiers du produit de l'octroi d'une concession au CCAS</b>			
<b>ESPACE ST FRANCOIS</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
Location uniquement à de personnes de Précigné			<b>maintien tarif 2018</b>
Location jour de fête et week end repas ou vin d'honneur (sans musique ni danse)			
	repas	100,00 €	
	vin d'honneur	45,00 €	
	caution	150,00 €	
ménage en cas de manquement			
<b>MENAGE EN CAS DE MANQUEMENT - tarif pour toutes les salle</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
ménage en cas de manquement		30,00 €	de l'heure
<b>LOC GRAND BARNUM</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
caution		120,00 €	
location (2 jours maximum)		65,00 €	
<b>AGENDA MUNICIPAL</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
publicité 1/2 page		250,00 €	<b>maintien tarif 2018</b>
publicité 1/4 page		153,00 €	
publicité 1/8 page		111,00 €	
publicité 1/12 page		96,00 €	
publicité 1/32 page		48,00 €	
<b>JETON BASCULE</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
le jeton		2,00 €	<b>maintien tarif 2019</b>
<b>JETON CAMPING CAR</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
le jeton (eau, électricité)		0,00 €	
<b>PARTICIPATION FRAIS DE NETTOYAGE DES ORDURES</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
<b>forfait ramassage de déchets non conteneurisés</b>			<b>maintien tarif 2018</b>
	part fixe	95,00 €	
	part variable par tranche de 100 litres	15,00 €	
<b>forfait ramassage et de tri de déchets d'emballage</b>			
	part fixe	95,00 €	
	part variable par tranche de 100 litres	15,00 €	
<b>PARTICIPATION DIVAGATION D ANIMAUX</b>		<b>dcm 2020-081</b>	
<b>forfait</b>		50,00 €	<b>maintien tarif 2018</b>



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

<b>Tarifs Salle des Fêtes</b>		<b>2021 - dcm 2020-081</b>		
<b>Associations, Particuliers de la commune</b>		<b>du lundi au vendredi</b>	<b>samedi ou dimanche ou jour férié</b>	<b>Forfait week-end samedi et dimanche</b>
1/2 journée	petite salle + Kitchenette	68 €	68 €	
matin ou après-midi	grande salle	92 €	116 €	
	les deux salles	128 €	163 €	
journée	petite salle + kitchenette	121 €	121 €	163 €
	grande salle	163 €	205 €	379 €
	les deux salles	238 €	300 €	488 €
forfait cuisine		100 €	100 €	100 €
<b>Associations, Particuliers hors commune</b>		<b>du lundi au vendredi</b>	<b>samedi ou dimanche ou jour férié</b>	<b>Forfait week-end samedi et dimanche</b>
1/2 journée	petite salle + kitchenette	162 €	162 €	
matin ou après-midi	grande salle	214 €	274 €	
	les deux salles	302 €	385 €	
journée	petite salle + kitchenette	288 €	288 €	385 €
	grande salle	385 €	481 €	894 €
	les deux salles	559 €	704 €	1 149 €
forfait cuisine		235 €	235 €	235 €
	caution	500 €		
	ménage en cas de manquement	30 € de l'heure		
	vaisselle	pas de location		

Les conditions de location aux associations communales (Délibération : 06032015-15):

- une fois par an, au Comité des Fêtes de Précigné et au Comité de Jumelage de Précigné
- Gratuité, deux fois par an, pour les associations de la Commune qui œuvrent pour les écoles : CLPE (Conseil Local de Parents d'élèves) et ADEP (Amicale de l'école publique) pour l'école de La Voutonne, APEL (Association des parents de l'école libre) et OGEC (Organisme de gestion de l'école catholique) pour l'école Saint-Joseph Saint Jean.
- Gratuité pour les 2 premières manifestations organisées en semaine, du lundi au jeudi, par Génération Mouvement.
- Demi-tarif pour une manifestation dans l'année pour les autres associations et les comités d'entreprises de la Commune.
- Une gratuité, par an, de la petite salle, en semaine, du lundi au jeudi, pour les associations de la Commune.

2020-082

➤ **Budget restaurant scolaire :**

<b>PRIX REPAS RESTAURANT SCOLAIRE</b>		<b>dcm 2020-082</b>	
1er et 2ème enfant		3,37 €	au 1er sept
à partir du 3ème enfant et être non imposable		1,68 €	
adulte		6,36 €	
adulte (enseignants si mangent au restaurant scolaire)		3,32 €	
retard inscription restaurant scolaire		1,04 €	
<b>TARIF GARDERIE</b>		<b>dcm 2020-082</b>	
1er et 2ème enfant	QF ≤ 1050	2,12 €	au 1er sept
	QF ≥ 1050	2,40 €	
1/2 tarif pour le 3ème enfant en fonction du quotient familial	QF ≤ 1050	1,06 €	
	QF ≥ 1050	1,18 €	
retard garderie du soir		5,20 €	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les tarifs ci-dessus pour l'année 2021.

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

### III. ALIÉNATION MAISON 19 RUE ABBÉ LOUIS CHEVALLIER

2020-083

Le Maire rappelle que la maison sis 19 rue Abbé Louis Chevallier a été acquise pour la somme de 60 000 € hors frais (parcelle AL 176 – AL179) d'une superficie de 77 ca (conseil municipal du 18 juin 2020 – dcm 2020-060).



Il est proposé de vendre la Maison (AL 176) sans le terrain pour la somme de 45 000 € avec une variation de +/- 10%.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à vendre la Maison située au 19 rue Abbé Louis Chevallier (AL176) pour la somme de 45 000 € hors frais avec une variation de +/- 10 %

Maître LEGUIL sera chargé de rédiger l'acte.

Le Maire ou son représentant est autorisé à viser tout document inhérent au dossier.

### IV. ECHANGE GARAGES AL 178 – AO20

Retiré de l'ordre du jour

### V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « NOTRE HISTOIRE EN LUMIÈRE »

2020-084

Le Maire expose que pendant la période de confinement des masques ont été confectionnés avec du matériel de l'association « Notre Histoire en Lumière ».

Il est proposé de les indemniser à hauteur de la fourniture du matériel soit 5 000 € sur le budget 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser une subvention exceptionnelle à Notre Histoire en Lumière pour la somme 5 000 €.

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

***Guillaume LEDUC et Magaly TARDIEU élus concernés, n'ont pas pris part à la délibération - Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

### VI. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ SUR SARTHE : GROUPEMENT DE COMMANDES EPI

2020-085

C FUMALLE, Adjointe, expose que le 18 juin dernier le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement au groupement de commandes pour les EPI (équipement de protection individuelle), toutefois, le groupement n'a pas été constitué à la Communauté de Communes. Par conséquent, il faut annuler la délibération du 18 juin et délibérer à nouveau.



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Page \_\_\_\_\_

C FUMALLE, Adjointe, indique au Conseil Municipal que les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la commande publique permettent la constitution de groupements de commande entre pouvoirs adjudicateurs pour lancer des marchés publics pour des besoins de même nature. Une convention constitutive signée par les membres du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et notamment la désignation d'un coordonnateur parmi les membres du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

C FUMALLE, Adjointe, propose au conseil municipal la création d'un groupement de commandes composé des communes de Auvers le Hamon, Avoise, Le Bailleul, Bouessay, Juigné/Sarthe, Louailles, Notre Dame du Pé, Parcé/Sarthe, Précigné, la Ville de Sablé/Sarthe, les communes de Solesmes, Souvigné/Sarthe, Vion, de la Communauté de communes de Sablé/Sarthe et du CCAS de Sablé/Sarthe pour la fourniture d'équipements de protection individuels.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Désigne la Communauté de communes de Sablé/Sarthe coordonnateur du groupement
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir entre les membres du groupement

### VII. CONSEIL DE SURVEILLANCE : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT

2020-086

Sur le rapport de MC TALINEAU, Adjointe, il est nécessaire de nommer un représentant au conseil de surveillance du PSSS (Pôle Santé Sarthe et Loir).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de désigner Mme Marie-Claude TALINEAU.

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

### VIII. FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2019 2020 ECOLE PRIVÉE ST JEAN – ST JOSEPH

2020-087

MC TALINEAU, Adjointe, expose les modalités des frais de fonctionnement de l'école privée St Jean St Joseph :

- **Fournitures scolaires**
  - Réévaluation régulière jusqu'en 2015 par certificat administratif
  - Depuis 2015 : 24 € par élèves
- **Contrat simple** (réfection, l'aménagement, l'amélioration, ou l'acquisition de matériel aux écoles et cantines privées- la commune prend en charge les combustibles)
  - Délibération du 13 juin 1975 fixant à 40 francs (6.10 €) par élève le montant de la subvention
  - Réévaluation régulière jusqu'en 2015 par certificat administratif
  - Depuis 2015 : 13.20 € par élèves

La Trésorerie sollicite chaque année un certificat administratif permettant le mandatement de cette dépense comprenant la liste des élèves et la copie de la convention Ecole Privée / OGEC signée si la somme est inférieure à 23 000 € (délibération si le montant est > à 23 000 €).

Pour l'année scolaire 2019 – 2020, l'école compte 112 élèves (budget 2020 – compte 6574) dont 78 domiciliés sur Précigné.

Il est proposé de réactualiser la délibération de 1975 et la convention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide le versement de la somme de 4 166.40 € pour l'année scolaire 2019/2020 à l'école privée St Jean St Joseph répartie comme suit :

- Fournitures scolaires .....24 € x 112 élèves = 2 688.00 €
- Contrat simple..... 13.20 € x 112 élèves = 1 478.40 €



# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Total ..... 4 166.40 €

La convention sera revue lors de cette année scolaire 2020/2021 par la commission Affaires Scolaires – Jeunesse.

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

*Marina DELHOMMEAU et Alexandre PROVOST élus concernés, n'ont pas pris part à la délibération - Article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## IX. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

2020-088

➤ **Installations classées pour la protection de l'environnement relatif à l'extension d'un élevage de vaches laitières** (consultation du 13 octobre 2020 au 10 novembre 2020)

A VEILLARD, conseiller délégué, expose que chaque élu avec la convocation a reçu le lien pour retrouver tous les éléments de l'avis de consultation du public. Le Conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier (cet avis sera pris en considération que s'il est communiqué au service de la Préfecture au plus tard dans les quinze jours suivant la date de fin de la consultation au public).

Le lien : [http://www.sarthe.gouv.fr/consultations-et-enquetes-publicques-r694.html?page=rubrique&id\\_rubrique=694&id\\_article=2952&masquable=OK](http://www.sarthe.gouv.fr/consultations-et-enquetes-publicques-r694.html?page=rubrique&id_rubrique=694&id_article=2952&masquable=OK)

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable (3 abstentions).  
Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

2020-089

➤ **Projet de règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) sur le périmètre du SPC Maine Loire Aval**

A VEILLARD, conseiller délégué, expose que chaque élu avec la convocation a reçu le lien pour retrouver tous les éléments de l'avis de consultation du public. Le Conseil municipal doit formuler un avis sur ce dossier (cet avis sera pris en considération dans le délai de 2 mois à compter de la réception du courrier du Préfet de Région (reçu le 5 octobre 2020).

Le lien : <http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/reglement-de-surveillance-de-prevision-et-de-a5275.html>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, émet un avis favorable.  
Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

## X. CONSERVATION DES ÉLÉVATIONS DU CHŒUR DE L'ÉGLISE

- Travaux : avenant 1 et 2
- Maîtrise d'œuvre : avenant 1
- Décision modificative n°5

2020-090

➤ **Travaux : avenant 1 et 2**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les avenants de travaux 1 et 2 portant sur les travaux de conservation des élévations du chœur de l'église comme suit :

- L'avenant n° 1 - entreprise PAVY .....10 053.65 €  
(échafaudage + feuillures des baies + reprise angle mur sacristie)
- L'avenant n° 2 – entreprise VITRAIL France.....5 866.00 €  
(Fourniture et pose de bavette)

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

2020-091



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Page \_\_\_\_\_

➤ **Maîtrise d'œuvre : avenant 1**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide l'avenant 1 de maîtrise d'œuvre portant sur la conservation des élévations du chœur de l'église pour la somme de 3 499.61 € HT.

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

2020-092

➤ **Décision modificative n° 5**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de l'église, des avenants (voir points ci-dessus) ont été actés mais les crédits suivants sont nécessaires :

**Décision modificative n°5 - budget commune**

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
23/2313 construction.....	+ 10 100.00 €	
20/2031 frais d'études.....	+ 3 500.00 €	
021 virement section fonctionnement.....		+ 13 600.00 €
.....		
<b>Total.....</b>	<b>13 600.00 €</b>	<b>13 600.00 €</b>
<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
022 dépenses imprévues.....	- 13 600.00 €	
023 virement section investissement.....	+ 13 600.00 €	
<b>Total.....</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la décision modificative n° 5 au budget commune et autorise Le Maire ou son représentant à viser tout acte inhérent au dossier.

### XI. ESPACE DES RIVAUDERIES : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Suite à la commission des finances du 9 octobre 2020, le Maire expose que lors du Conseil Municipal du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à souscrire un emprunt à hauteur de 400 000 € pour une durée de 15 ans à taux fixe et dans le cadre du dossier des Rivauderies (échéance trimestrielle).

Au vu des taux actuels, il propose de se retenir l'offre de la banque la mieux disante selon le tableau comparatif ci-dessous présenté lors de la commission des finances du 9 octobre dernier.

	Mars 2019	Janvier 2020	Octobre 2020
Crédit Agricole	1.09 %	0.99%	0.55 %
Crédit Mutuel			1.24 %
Caisse d'Epargne			0.48 %
Caisse des Dépôts			Taux variable 1.10 % 25 ans à 40 ans

2020-093

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide de retenir la proposition établie par la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire pour financer le bâtiment « les Rivauderies » pour un emprunt d'un montant de 400 000 € au taux fixe de 0.48 % dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif à échéances constantes sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans (échéance trimestrielle de 6 913.54 €).

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier et décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

### XII. DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

2020-094



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

### ➤ Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, après délibération, nomme Thierry PELTIER (3 abstentions).  
Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

2020-095

### ➤ Prise en charge de la Taxe Foncière de l'Académie Musicale de Liesse

Le Maire rappelle la délibération du 10 octobre 2019.

Extrait de la délibération 2019-073 du 10 octobre 2019

L'Académie musicale de Liesse sollicite l'exonération de la taxe foncière 2019 et les années suivantes s'élevant à 4787 € (part commune 2037 € excepté les frais de gestion).  
**Le Centre des impôts du Mans informe que la législation ne permet pas l'exonération de cette taxe pour l'Académie Musicale de Liesse. Une subvention peut être versée.**  
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide le versement d'une subvention à l'académie musicale de Liesse pour la somme de 2037 € sur le budget 2019.

Le Montant de la taxe foncière pour l'année 2020 s'élève à 4 843 € (part commune 2 059 € excepté le frais de gestion).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide le versement d'une subvention à l'Académie de Liesse pour la somme de 2059 € sur le budget 2020.

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

2020-096

### ➤ Gratification d'un stagiaire

Le Maire informe que Mme Amandine PAPIN a été retenue pour la formation MACT (métiers administratifs dans les collectivités territoriales) du 2 novembre 2020 au 9 avril 2021. La durée totale de la formation est de 724 heures réparties pour 234 heures en Centre de Formation Permanente à Haute Follis (53 – Laval) sur 8 semaines et 490 heures en milieu professionnel sur 13 semaines (Mairie de Précigné).

Le coût de la formation est de 1 395 €uros à la charge de Mme Amandine PAPIN (financée par Pôle emploi).

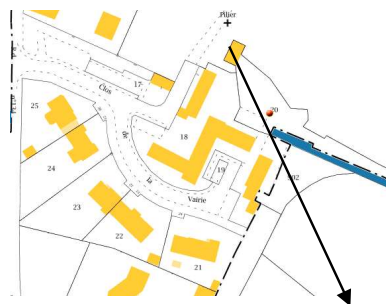
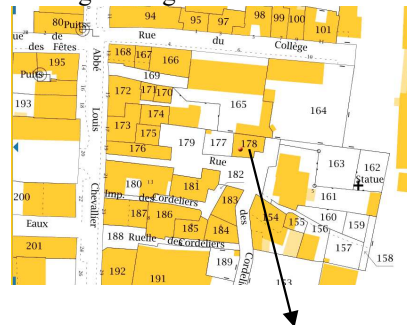
Le Maire sollicite le versement d'une gratification d'un montant de 575 € brut / mois soit 520.20 € net / mois environ pour la période du 2 novembre 2020 au 9 avril 2021 pour Mme Amandine PAPIN.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, accepte le versement de cette gratification.

Le Maire ou son représentant est autorisé à tout document inhérent au dossier.

## XIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ Echange Garages



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Page \_\_\_\_\_

Le Maire expose que dans le cadre du dossier des Cordeliers, il est proposé d'échanger le garage de M. PARIS (réf. AL178) avec les trois garages de la collectivité (réf. AO 20) situés à la Vairie en cours de morcellement. L'évaluation de 12 000 € pour le garage de M. PARIS à échanger avec les trois garages de la collectivité estimé à 9 000 €. La différence de 3 000 € correspondant aux frais afférent à cette permutation. Ce point sera vu lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

➤ **Enquête PLUIH de la Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe** : du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020.

Le dossier est consultable en mairie de Précigné sur les horaires d'ouverture au public ainsi que dans l'ensemble des communes de la Communauté de Communes.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie de Précigné le 21 octobre 2020 et le 13 novembre 2020 de 9h à 12h.

L'ensemble du dossier est consultable en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/cdcsable-pluih> et sur le site internet de la Commune.

➤ **Bilan 2019 collecte du verre de la commune**

- Tonnage Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe : 1 082 T
- Tonnage commune : 121.87 T (soit 11.26 % du tonnage total)
- Ratio moyen national : 32,00 kg/hab/an
- Ratio de valorisation sur la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe : 40.66 kg/hab/an
- Ratio de collecte sur votre commune : 38.80 kg/hab/an
- Nombre de points verre sur votre commune : 10
- Jour de collecte habituel du conteneur : mercredi

Adresse des points verre	Nombre de conteneurs	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Nombre de collectes en 2019
Ateliers municipaux (parking de la bascule) – route de Notre Dame du Pé	1	29,11	28,06	52
Chemin du Plessis-Omer	1	2,63	3,83	4
Cité d'Alsace	1	3,47	3,27	6
D53/chemin Bellotière	1	11,28	12,49	17
Parking place Abbé Chevalier	1	9,30	16,32	23
Parking poids-lourds-route de Pincé	1	28,15	32,53	52
Parking rue des Ecoles	1	1,53	1,82	4
Parking rue Emile Peneaud	1	15,54	12,87	26
Rue Emmanuel Rougé/chemin château d'eau	1	6,53	6,17	10
Stade Alain Rougé	1	4,43	4,54	6
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>111,94</b>	<b>121.87</b>	
Ratio de dotation de la commune	314	habitants/Point d'Apport Volontaire		
Ratio de dotation moyen	311	habitants/Point d'Apport Volontaire		

➤ Trombinoscope des agents : remis aux élus

➤ Suivi des équipements : /

➤ Suivi des Déclaration d'Intention d'Aliéné (dia) :

numéro	parcelles	adresse
2020-019	AI 173	17 rue E de Rougé
2020-020	AL0008 - AL0013-AL0014	rue St Pierre

➤ Conseil Municipal : 17 décembre 2020

Le Secrétaire



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

Le Maire,

Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 23 h 30



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**

Page \_\_\_\_\_



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

# CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

## FEUILLET DE CLOTURE

### Liste des délibérations :

- 2020-081 Vote des tarifs 2021 – budget commune
- 2020-082 Vote des tarifs 2021 – budget restaurant scolaire
- 2020-083 Aliénation maison 19 rue Abbé Louis Chevallier
- 2020-084 Subvention exceptionnelle « Notre histoire en lumière »
- 2020-085 Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe : Groupement de commandes EPI
- 2020-086 Conseil de Surveillance : désignation du représentant
- 2020-087 Frais de fonctionnement 2019 2020 Ecole Privée St Jean – St Joseph
- 2020-088 Avis du Conseil Municipal : Installations classées pour la protection de l'environnement relatif à l'extension d'un élevage de vaches laitières
- 2020-089 Avis du Conseil Municipal : Projet de règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues (RIC) sur le périmètre du SPC Maine Loire Aval
- 2020-090 Conservation des élévations du chœur de l'église : 2020-082 Travaux : avenant 1 et 2
- 2020-091 Conservation des élévations du chœur de l'église : Maîtrise d'œuvre : avenant 1
- 2020-092 Conservation des élévations du chœur de l'église : Décision modificative n°5
- 2020-093 Espace des Rivauderies : souscription d'un emprunt
- 2020-094 Désignation d'un correspondant défense
- 2020-095 Prise en charge de la Taxe Foncière de l'Académie Musicale de Liesse
- 2020-096 Gratification d'un stagiaire

<i>Liste des élus</i>	<i>Présent(e)</i>	<i>Absent(e) + pouvoir</i>
Le Maire, ZALESNY Jean-François		
Les Adjoints : FUMALLE Christiane		
PASQUEREAU Alain		
TALINEAU Marie-Claude		
GAUDIN Joël		
HEROUIN Agnès		
Les Conseillers délégués : PIPELIER Nicole		
TARDIEU Magaly		
VEILLARD Anthony		
Les Conseillers municipaux :		
DELHOMMEAU Marina		
DESBROSSES Didier		
ESNAULT Madeleine		
FERRANT Patrick		
GUILBERT-ROED Yves		Absent excusé
JOUARE Virginie		Absente, pouvoir M ESNAULT
LEDUC Guillaume		
LE MOAL Céline		
LE SCORNET Cyril		Absent
DE PANAFIEU Arnaud		
PELTIER Thierry		Absent excusé
POUSSIN Virginie		Absente, pouvoir N PIPELIER
PROVOST Alexandre		
ROINET Alexa		Absente, pouvoir A PASQUEREAU



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ